



# **Cités éducatives et maillage partenarial dédié aux 16-25 ans**

**Webinaire du 7 mai 2021**

## Sommaire

Eléments introductifs de la rencontre .....	3
Articuler les cités éducatives et le plan « 1 jeune, 1 solution » .....	5
Interconnecter les cités éducatives et les politiques régionales.....	7
<b>Un groupe de travail inter-directions dédié aux cités éducatives des Hauts-de-France</b> .....	8
<b>Le dispositif Proch'orientation</b> .....	8
<b>Droit commun, fonds européens et crédits spécifiques</b> .....	9
3 retours d'expériences et de maillage partenarial dédiés aux 16-25 ans.....	11
<b>Le collectif pour l'Avenir des Jeunes</b> .....	11
<b>L'AMIE du Boulonnais</b> .....	12
<b>La mission locale insertion formation emploi du Grand Amiénois</b> .....	12
<b>Réactions et remarques des participants</b> .....	14
Présentation du réseau Canopé et de son offre proposée aux cités éducatives.....	16





## *Eléments introductifs de la rencontre*

- **Maïta GIRALDI**  
*Chargée de mission Cohésion sociale*

Les Cités éducatives sont un programme phare porté conjointement par les ministères de l'Éducation nationale et de la Politique de la ville. Sur candidature des territoires,

- 80 cités éducatives ont été labellisées, pour une durée de 3 ans (2020\_2022)
- 47 nouvelles cités éducatives sont en cours de labellisation (2021\_2023)
- 74 autres cités éducatives débiteront leur processus de labellisation à partir du 30 septembre prochain.
- Les cités éducatives devraient être au nombre de **200 en 2022**.

Pour les Hauts-de-France, une première session de labellisation avait permis la création de 13 cités éducatives, 8 autres ont depuis été labellisées au cours d'une deuxième session. Lors de la rencontre du 9 mars 2021, ces 13 cités éducatives avaient formulé des enseignements tirés des dix-huit mois de mise en œuvre à l'intention des 8 cités en cours de labellisation. Pour ce webinaire, ce sont dorénavant les 21 cités éducatives officiellement labellisées sur le territoire des Hauts-de-France qui ont été conviées.

Les rencontres proposées par l'IREV répondent à un triple objectif :

- Faciliter le maillage partenarial à l'échelle régionale,
- Renforcer l'interconnaissance des acteurs,
- Et favoriser l'échange d'expériences inspirantes par des remontées de terrain.

Le format permet également l'échange autour des difficultés inhérentes aux cités éducatives. L'enjeu est enfin de valoriser les actions menées à l'échelle régionale.

Les cités éducatives étant peu normées, c'est en fonction du contexte local que celles-ci se construisent : l'existence de coopérations antérieures, l'équilibre du partenariat institutionnel, l'implication des acteurs de terrain (professionnels, parents et jeunes ciblés).

Les dix-neuf centres ressources Politique de la Ville implantés en France ont pour rôle :

- D'animer le réseau d'acteurs à l'échelle régionale sur des échanges d'expériences ou du croisement des savoirs,
- Et de capitaliser sur des retours d'expériences.

Les discussions de ce webinaire ont été centrées autour des 16-25 ans. En effet, l'INJEP a fait le constat que les actions portées par les cités éducatives concernent majoritairement un public



scolarisé âgé de 3 à 16 ans, tandis que peu de cités éducatives ont bâti des groupes de travail thématiques ou des actions spécifiques pour les 16-25 ans.

Au cours de ce webinaire, des ressources documentaires ainsi qu'une revue de presse centrées sur les 16-25 ans ont été fournies abordant des thématiques aussi variées que la précarité, la pauvreté, la situation des étudiants, les enseignements supérieurs, ou la santé mentale.

Cette synthèse du webinaire pourra être enrichie au fur et à mesure par des remontées d'actions et partenariats dédiés aux 16-25 ans au sein de chaque cité éducative, afin de dessiner un panorama régional des actions menées en direction de cette tranche d'âge.

Le webinaire a été construit à partir de plusieurs interventions :

- Laurent BUCHAILLAT, Secrétaire général pour les affaires régionales, est revenu sur les enjeux des cités éducatives pour la politique de la ville et sur les mesures du plan « 1 jeune 1 solution ».
- La région Hauts-de-France a présenté les leviers d'action mobilisables à l'échelle régionale et a proposé un mode de communication pour fluidifier les passerelles entre les 21 cités éducatives implantées dans le territoire des Hauts-de-France et le Conseil régional :
  - Agnès ANDRICQ, Directrice de la Mission Proch'orientation,
  - Gérard THIBAUT, Responsable de service de la Direction politiques éducatives, Département réussite de l'élève, Service action éducative et aides individuelles,
  - Céline ROCQ, Chargée de mission à la Direction de l'aménagement du territoire et du logement, Service cohésion sociale et urbaine
  - Isabelle LAVIEVILLE, Conseillère technique, Mission Proch'orientation
- Une table ronde sous forme de retours d'expériences a réuni ensuite des acteurs de terrain venus témoigner des actions et des partenariats dédiés aux 16-25 ans sur leurs territoires d'intervention.
  - Laurence CATTEAU, Responsable du pôle Accompagnement des Publics 16-25 ans, AMIE du Boulonnais (mission locale)
  - Laurent CATTIAUX, Coordinateur du Collectif Pour l'Avenir des Jeunes, Sauvegarde du Nord
  - Agathe LECUREUX, Responsable territoriale, Mission locale insertion formation emploi du Grand Amienois
- Un dernier temps a été consacré à l'action du réseau Canopé, dont la feuille de route prévoit l'accompagnement et le développement des cités éducatives ainsi que l'animation du site internet associé.





## *Articuler les cités éducatives et le plan « 1 jeune, 1 solution »*

- *Laurent BUCHAILLAT*  
*Secrétaire général pour les affaires régionales, préfecture des Hauts-de-France*

L'articulation des cités éducatives avec les mesures du plan « 1 jeune 1 solution » est un engagement collectif et l'objectif global fixé sur ce dispositif.

Ce dernier est innovant au sens où il constitue une action renforcée et un changement de paradigme autour de ce qu'on appelle le partenariat ou la mise en réseau. Ce dispositif appelle plus qu'une meilleure coordination ou une mise en réseau renforcée. Il appelle ce qu'il est permis d'appeler une « totale connivence ». Les dispositifs sont variés et efficaces, mais pour être certain d'atteindre la cible – et elle ne l'est pas complètement aujourd'hui –, il faut maintenant une totale connivence entre partenaires.

Il n'est pas possible de se prévaloir d'une insuffisance de moyens. Les annonces du gouvernement dans le cadre du comité interministériel des villes et le plan « 1 jeune 1 solution » représentent des moyens considérables mis à disposition. Il n'existe donc pas de pénurie de financement. Cette réponse gouvernementale fait suite au constat que chaque crise économique donne naissance à une génération perdue qui portera les stigmates de la crise. L'objectif est donc que la crise sanitaire ne donne naissance à aucune génération perdue, en particulier dans les territoires où l'insertion économique est la plus difficile.

Le plan du gouvernement s'articule autour de trois grands axes :

- Une facilitation de **l'entrée dans la vie professionnelle** par des aides financières à l'embauche de jeunes qui peuvent aller jusqu'à 8 000 euros. Par ailleurs, 100 000 missions de service civique supplémentaires ont été créées sur le territoire ;
- Des efforts de **formation** afin de former les jeunes **vers des secteurs d'avenir**. La relance économique doit accompagner la transition vers l'économie des trente prochaines années.
- La construction de **parcours d'insertion pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi**. Une multitude de dispositifs existent à cette fin, par exemple les contrats initiative emploi dans le secteur privé ou encore les parcours emploi compétence dans le secteur non marchand.





Les cités éducatives doivent permettre de passer d'un partenariat de qualité à une totale connivence au service d'un objectif commun et unique qui constitue une impérieuse obligation de réussite. En effet, il n'y a pas de droit à l'échec, tout d'abord, parce que 21 cités éducatives sont présentes dans les Hauts-de-France, ensuite parce que des moyens financiers considérables sont mis à disposition, enfin et surtout parce qu'il est insupportable que les chances de réussite puissent varier en fonction de son patronyme, de la ville ou du quartier que l'on habite ou de l'école que l'on a fréquentée. Cette inégalité de destin est délétère du point de vue de la cohésion sociale, et les principes républicains exigent de la réduire et de la faire disparaître. Or, dans les quartiers, certains ont intérêt à saper ces principes. Si ces derniers ne s'incarnent pas dans la réalité, leur portée s'en trouvera affaiblie.

Les agents de l'État au niveau des régions et des départements sont à la disposition totale des équipes pour leur apporter appui et connaissances notamment dans l'identification de manques afin de les combler.





## *Interconnecter les cités éducatives et les politiques régionales*

### **Pour le Conseil régional des Hauts-de-France :**

- ▶ *Agnès ANDRICQ*  
*Directrice de la mission Proch'orientation,*
- ▶ *Gérard THIBAUT*  
*Responsable de service de la Direction politiques éducatives, Département réussite de l'élève, Service action éducative et aides individuelles,*
- ▶ *Céline ROCQ*  
*Chargée de mission à la Direction de l'aménagement du territoire et du logement, Service cohésion sociale et urbaine,*
- ▶ *Isabelle LAVIEVILLE,*  
*Conseillère technique, Mission Proch'orientation, Conseil régional des Hauts-de-France*

Le nombre de cités éducatives dans la région Hauts-de-France est perçu comme un signe de richesse et il constitue la suite logique des synergies qui caractérisent beaucoup de dispositifs et de démarches. Le conseil régional est vivement intéressé à mettre en résonance toutes ces dynamiques territoriales avec l'ensemble de ses compétences et des politiques volontaristes. De nombreux représentants des différentes directions de la région participent à ce webinaire, ce qui témoigne des interconnexions qui sont nécessaires entre les projets labellisés et l'apport de l'institution régionale en termes d'outils afin que la puissance publique puisse démultiplier les résultats de l'accompagnement à la réussite et à l'accomplissement de tous.



## ✓ Un groupe de travail inter-directions dédié aux cités éducatives des Hauts-de-France

La région Hauts-de-France a mis en place un groupe de travail inter-directions qui a pour but de recenser, pour chacune des directions et chacun des pôles, les dispositifs existants qui pourraient être mobilisés dans le cadre des axes des cités éducatives, à savoir conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles. Plusieurs directions ont d'ores et déjà été sollicitées par certaines cités éducatives. La démarche consiste à les harmoniser et à leur donner du sens. Un travail d'élaboration d'une cartographie des acteurs des différentes directions susceptibles d'aider les Cités éducatives est également mené. Un réseau d'interlocuteurs régionaux territoriaux sera mobilisé pour répondre directement aux sollicitations des cités éducatives.

Dans l'optique de centraliser les demandes, une boîte mail générique a été créée sur laquelle il est possible d'envoyer des sollicitations afin qu'elles soient transmises à la direction compétente : **[citeseducatives.hdf@hautsdefrance.fr](mailto:citeseducatives.hdf@hautsdefrance.fr)**

Pour garantir la cohérence de la démarche régionale, de grands axes d'intervention ont été définis au regard des politiques et des compétences régionales. **Il est ainsi souhaité de favoriser l'accès des publics des quartiers prioritaires à l'ensemble des dispositifs régionaux.** Il est également visé d'améliorer la lisibilité et l'accessibilité à l'information sur les métiers et les formations, à mobiliser les structures d'orientation comme les missions locales pour accompagner les jeunes de 16-25 ans, à favoriser l'accès aux dispositifs de **formation professionnelle**, notamment en lien avec les problématiques d'**illettrisme**, d'**illectronisme** et de **découverte des métiers**. Sur l'insertion professionnelle, l'emploi et la **création d'activité**, il s'agit de favoriser **l'emploi et l'insertion** des jeunes en difficulté, de sensibiliser les jeunes à **l'entrepreneuriat** et, pour **l'apprentissage**, de proposer des conditions d'accueil et de formation optimales, ainsi que d'investir dans l'appareil de formation. Cette démarche est aussi déclinée auprès des lycéens, l'objectif étant de proposer aux jeunes des conditions de scolarité optimales et de contribuer à leur réussite. Il est par ailleurs souhaité de favoriser l'accès au **numérique** pour les publics les plus fragiles. Sur la **santé**, l'objectif est de développer la prévention et l'hygiène. S'agissant enfin de **l'accès à la culture**, la région favorisera une offre équilibrée permettant un aménagement culturel des territoires.

Cette feuille de route constitue un premier document de travail qui pourra être complété et modifié, notamment en fonction des nouvelles priorités de l'exécutif régional. La feuille de route sera adaptée en fonction des décisions du futur exécutif régional. **La démarche a pour but de doter les cités éducatives d'une boîte à outils qui leur permette de solliciter les dispositifs régionaux qui pourraient contribuer à la bonne réalisation de leurs projets.**

## ✓ Le dispositif Proch'orientation

Le dispositif Proch'orientation incarne une compétence récente au sein de la collectivité régionale partagée avec les autorités académiques. La Région a désormais la capacité **d'organiser une information sur les métiers et les formations pour tous les publics cibles**, à savoir **les scolaires**, mais également **les étudiants** et **les apprentis** ainsi que **les familles**. Proch'orientation cherche à développer différentes interventions dans un cadre partenarial et propose une boîte à outils mobilisable par les établissements de formation ainsi que par les acteurs que vous représentez.



Surtout, **ce dispositif a pour but d'apporter une information sur les grandes données socio-économiques du territoire et de donner une coloration régionale à l'insertion** qui intervient au terme d'un parcours de formation. Les familles et les jeunes doivent pouvoir avoir accès à cette information de manière guidée, structurée, claire et pédagogique. Cette information est rendue accessible **en partenariat avec** les acteurs de l'orientation que sont **les psychologues de l'Éducation nationale et les directeurs des CIO.**

### ✓ Droit commun, fonds européens et crédits spécifiques

Des **crédits spécifiques alloués aux territoires des contrats de ville**, et qui proviennent aussi bien des **fonds européens** que des **fonds régionaux existent et il convient de pouvoir les identifier.** Ces aides tournent autour de quatre priorités :

- Le développement économique et l'accès à l'emploi,
- La contribution à la mise en œuvre de la troisième révolution industrielle,
- L'amélioration du cadre de vie par l'appropriation par les habitants de leur quartier et de leur habitat,
- Et le soutien aux projets d'initiative citoyenne.

Pour remplir ces objectifs, le droit commun régional sera mobilisé en priorité, c'est-à-dire les dispositifs destinés à tous les publics. Ensuite, si aucune politique régionale de droit commun n'est mobilisable, il sera possible de faire appel aux fonds européens, ainsi qu'aux crédits spécifiques destinés aux quartiers prioritaires de la ville et aux quartiers de veille active.

Trois dispositifs sont privilégiés :

- Le soutien régional à l'emploi et à l'innovation (SREI), qui comprend les projets d'initiative citoyenne ;
- « Nouveaux quartiers d'été », qui permet de financer des événements estivaux à destination des publics qui ne peuvent pas partir en vacances ;
- L'aide à l'investissement aux territoires de renouvellement urbain.

Sur le premier dispositif, la Région est partenaire de l'appel à projet Politique de la ville lancé par l'intercommunalité et la ville en lien avec l'État, dans une logique de gouvernance commune. Les partenaires du contrat de ville sélectionnent les projets entre novembre et mars. Les financements ne sont accordés qu'à la condition que les projets soient cohérents avec les politiques régionales de droit commun. Il est toutefois possible d'intervenir sur des actions hors priorité, dans les domaines de la santé, de la culture, du sport ou de la parentalité. Les subventions versées sont aussi bien des subventions d'investissement que de fonctionnement et ils bénéficient tant à des associations qu'à des collectivités locales.

Parmi les projets financés figure celui de la communauté d'agglomération de Creil Sud-Oise. Creil est une cité éducative labellisée. Une action portée par l'association culturelle La Fontaine est aujourd'hui financée, dont le but est d'apporter un soutien scolaire aux élèves en difficulté et d'accompagner les adultes rencontrant des difficultés avec le français, de sorte qu'ils puissent aider les enfants dont ils





ont la charge. Des actions variées dans les domaines de l'insertion ou de l'entrepreneuriat sont également financées.

**Dans le cadre des projets d'initiative citoyenne, la Région alloue une enveloppe à une structure associative qui porte le fonds au nom de la Région** dans l'objectif :

- De favoriser et d'accompagner les initiatives des habitants,
- De développer le lien social,
- Et de valoriser les expériences autour de différentes thématiques, notamment culturelles et sociales.

Les projets bénéficient de financements modestes, à hauteur de quelques centaines d'euros.

Différents projets à destination des élèves et de leurs parents peuvent également être financés par le PIC. Certaines actions peuvent être réalisées à la demande des professeurs, à l'instar des projets « Conte pour enfants », « Ruches au collège » ou « Stop au harcèlement ». L'action « Retour vers le passé » lancé par des parents d'élève a permis de mener un travail de mémoire au collège.





## *3 retours d'expériences et de maillage partenarial dédiés aux 16-25 ans*

### ✓ Le collectif pour l'Avenir des Jeunes

- ▶ *Laurent CATTIAUX*  
*Coordinateur du Collectif Pour l'Avenir des Jeunes, Educateur à la Sauvegarde du Nord*

Le Collectif Pour l'Avenir des Jeunes est né du constat que certains élèves arrivent au lycée avec un choix d'orientation fragile et qu'ils ont tendance à décrocher. En lien avec quatre lycées professionnels de Valenciennes ce dispositif s'adresse aux jeunes de 16 à 18 ans même si très vite, le collectif a été sollicité pour des jeunes de moins de 16 ans. 50 % des jeunes rencontrés ont entre 15 et 16 ans. Souvent ces jeunes ne bénéficient d'aucun suivi éducatif et rencontrent des difficultés comportementales, familiales et d'absentéisme. Il est tenté de les aider au mieux afin de les maintenir scolarisés.

L'accord de la famille est nécessaire pour que le jeune intègre le dispositif et bénéficie de l'accompagnement. Un entretien est mené avec la famille, durant lequel un diagnostic individualisé est réalisé. Ce dispositif permet de recréer du lien entre les parents et le lycée. Souvent, les parents sont démunis face à l'absentéisme de leur enfant, mais sont néanmoins rassurés que celui-ci soit inscrit. Le jeune a parfois des projets de changement de filière et il entend parfois se tourner vers l'apprentissage. Le rôle du collectif est de dresser un état des lieux afin de savoir comment aider la famille et trouver des solutions en lien avec le lycée. Des contacts sont établis par SMS, des visites sont menées au domicile. Par exemple, le jeune peut être récupéré au lycée et ramené chez lui ensuite. Les accompagnements peuvent prendre la forme de rencontres au lycée pour chercher à résoudre les difficultés du jeune avec les professeurs. Ils peuvent également consister à accompagner le jeune au CIO. Il est assuré par ailleurs de l'aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation. Le but est d'accompagner le jeune dans ses choix.

Dans tous les cas, il est recherché à accompagner le jeune dans sa scolarité et à faire en sorte d'éviter toute déscolarisation, le temps d'évaluer la situation et de réfléchir à la façon de l'orienter. Le collectif est parfois amené à mettre le jeune en immersion dans une autre filière de son lycée. Beaucoup ne savent pas quoi faire après la classe de 3<sup>e</sup> et arrivent démotivés dans une filière. Il est envisagé parfois des stages afin de leur permettre d'intégrer une autre filière l'année suivante. Des passages de la première année d'une filière à la seconde année d'une autre, sont possibles dans certains cas.



Chaque référent est à mi-temps et a en moyenne quatorze jeunes à gérer. Un contact est établi au moins une fois par semaine par SMS pour s'enquérir d'un éventuel besoin d'aide. Certains jeunes sont suivis par des psychologues.

## ✓ L'AMIE du Boulonnais

- ▶ *Laurence CATTEAU*  
*Responsable du pôle Accompagnement des publics 16-25 ans, AMIE du Boulonnais (mission locale)*

L'AMIE du Boulonnais est née de la fusion entre Réussir Ensemble et la Mission locale du pays boulonnais. L'AMIE couvre un territoire de soixante-quatorze communes et trois EPCI, et la permanence assure le suivi d'un peu plus de cinq cents jeunes. Les liens avec l'Éducation nationale et les CIO sont historiques. La structure a depuis quelque temps la charge de l'obligation de formation des plus de 18 ans, ce qui a entraîné un renforcement des coopérations. Un volet des actions de l'AMIE concerne la prévention des sorties sèches de l'ASE. Chacune des actions est prise en charge par des comités de pilotage avec l'Éducation Nationale et le CIO. Le frein principal reste le turn-over dans les directions des établissements scolaires qui nécessitent, à chaque fois une reprise de contact.

L'AMIE n'a pas encore été sollicités par les cités éducatives. La mission de formation des 16-18 ans, qui a été déléguée par l'État, consiste en l'obligation pour ces jeunes de bénéficier d'un accompagnement. En tant que mission locale, il n'est pas possible d'assurer une mission d'orientation sur la formation pour les jeunes de cette tranche d'âge ; il est, en revanche, utilisé **le dispositif de garantie jeune** qui leur permet de **travailler sur leur projet**, sur **leur confiance en eux** et de bénéficier de **périodes d'immersion en entreprise pour conforter leur projet professionnel**. C'est l'outil phare des missions locales pour ce public. Pour intégrer la garantie jeune, les jeunes doivent d'abord démissionner de l'Éducation nationale. Or certains chefs d'établissement refusent cette démission alors qu'elle est pourtant nécessaire à l'intégration dans ce dispositif.

## ✓ La mission locale insertion formation emploi du Grand Amiénois

- ▶ *Agathe LECUREUX*  
*Responsable territoriale, Mission locale insertion formation emploi du Grand Amienois*

La mission locale du Grand Amiénois accompagne plus de 5 600 jeunes sur le territoire. Les objectifs d'entrée en garantie jeune, à hauteur de 910 entrées sont honorés. La mission locale est présente sur le territoire depuis plusieurs années, notamment dans les quartiers de la Politique de la ville, ce qui facilite le maillage territorial et la connaissance, sur chacun des secteurs, des partenaires qui gravitent autour de la jeunesse. Un peu plus de quarante-cinq points de permanence sur le territoire permettent d'aller au plus près des jeunes tout en continuant les efforts pour déployer des antennes dans les quartiers qui en sont éloignés.

Suite à la mise en place des cités éducatives, la mission locale a été rapidement intégrée au groupe de travail aux côtés des différents acteurs sur le territoire d'Amiens-Nord, ce qui a permis de recréer



du lien avec l'Éducation nationale et de travailler en plus grande proximité avec deux collèges situés dans le giron de la cité éducative. Le rôle de la Mission locale consiste à travailler en complémentarité avec les différents acteurs du territoire, comme les éducateurs de la prévention ou les associations sportives, de créer du lien et de trouver des solutions pour les jeunes rencontrés. **La mise en place des cités éducatives a permis d'ouvrir l'offre de service aux jeunes de deux nouveaux collèges et de collaborer dans la mise en œuvre des forums de la formation de ces établissements.** L'offre de services auprès de jeunes de 3<sup>e</sup> en recherche de stage a pu être déployée, tout comme la sensibilisation à l'alternance. Un atelier intitulé « Connaissance de mon territoire » a été mis sur pied afin de **permettre aux jeunes d'avoir une visibilité sur les opportunités professionnelles qui existent au-delà de leur quartier.**

Une autre démarche consiste à mettre en lien des élèves de 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 2<sup>de</sup> autour d'un projet commun de plaque des métiers, événement ludique et pédagogique qui ferait office de lieu d'échanges entre des professionnels, des jeunes et des professeurs. L'idée est de proposer une présentation vivante **des métiers afin de donner envie aux jeunes de se lancer dans des filières dont ils ignoraient l'existence.** Des livrets d'information et des questionnaires sont élaborés en lien avec le personnel éducatif et distribués aux jeunes afin de les inciter à aller à la rencontre des professionnels pour échanger avec eux. Dans le cadre de la cité éducative, la difficulté est de susciter l'adhésion de tous les jeunes par-delà les difficultés individuelles.



► Réactions et remarques des participants

► *Caroline PLESNAGE,  
Déléguée de la préfète de la Somme*

Le projet qui vient d'être présenté semble répondre totalement à la nécessité soulignée dans l'intervention du SGAR, à savoir le travail en connivence dans le but d'œuvrer à l'insertion professionnelle et à l'orientation des jeunes. Ce projet a besoin d'être reconnu et la communication sur toutes ces actions mériterait peut-être d'être renforcée. Il existe un besoin de faire connaître ces démarches à tout le réseau associatif qui existe sur Amiens-Nord.

► *Okbia BOULEKRAS,  
Directrice de la mission locale de Wattrelos-Leers*

Toutes les missions Locales sont très mobilisées autour du dispositif « 1 jeune 1 solution » évoqué par le SGAR, bien qu'il existe parfois un manque de moyens. Il est très important d'accompagner les jeunes, en particulier durant cette période de crise sanitaire. L'obligation de formation des 16-18 ans est un dispositif issu d'une loi. Or les parents disposent de peu d'informations sur le sujet. Depuis le 5 octobre 2020, les jeunes sont dans l'obligation d'être inscrits dans un parcours d'insertion et les missions locales ont été missionnées pour garantir le respect de cette obligation de formation. En cas de manquement à cette obligation, les missions locales doivent faire un signalement au Conseil départemental de leur territoire. Nous mettons en place les moyens nécessaires pour sortir de nos murs : toutes les missions locales de la région se sont dotées de personnes chargées d'aller à la rencontre des partenaires, des structures locales afin de repérer les jeunes dits « invisibles ». Dans le cadre de la crise sanitaire, aucun jeune ne doit rester sans solution.

► *Stéphane SECK,  
Directeur de l'association Villenvie de Saint Pol sur Mer*

L'association Villenvie participe à la co-construction de la future cité éducative et prendre part à ce webinaire permet d'identifier des axes de progrès et de travail sur ce qui était entrepris sur le territoire de Saint-Pol sur Mer. À Saint-Pol-sur-Mer, le travail sur cet axe est mené avec la Direccte et consiste à aller vers les jeunes de 16 à 25 ans qui sont « invisibilisés ». Cette action a permis de retisser du lien entre les acteurs de la mission locale, de la prévention spécialisée et du milieu associatif, ainsi qu'avec les vingt-six centres sociaux présents sur le littoral de Dunkerque. Cette coopération a permis de développer de nouveaux outils pour aller vers ces jeunes. Les centres sociaux font également partie du dispositif de communication en direction des familles.

Les missions locales ont-elles l'obligation de signaler au département les jeunes qui ne seraient pas inscrits dans un parcours d'insertion ?



- ▶ *Okbia BOULEKRAS,  
Directrice de la mission locale de Wattrelos-Leers*

Il ne s'agit pas d'un signalement au sens propre du terme, mais d'une information au département qu'un jeune entre 16 et 18 ans n'est inscrit dans aucun parcours d'insertion.

- ▶ *Pierre CORNETTE,  
Chargé de projet de développement, Département du Nord DT du Valenciennois*

L'obligation de formation est un sujet qui a été travaillé par le département en interne. Les signalements au département ne sont pas émis au titre de la protection de l'enfance. Ils visent plutôt à positionner le département en amont de la chaîne. Les travailleurs sociaux peuvent contribuer au repérage des situations et au dialogue, dans une posture préventive. Sur la tranche d'âge des 16-25 ans, le département peut s'appuyer dans les cités éducatives sur un certain nombre d'acteurs, à l'instar des centres sociaux dont les départements financent les projets jeunesse.

- ▶ *Amandine DESPRES,  
Responsable territorial polyvalent, DTPAS Valenciennes*

La politique du département du Nord consiste en effet à « aller vers », à faciliter la prise de contact avec les familles. Comme le constatait la mission Locale du territoire, les difficultés à mobiliser les familles entravent les reprises de formation ou de parcours scolaire ou professionnel chez les jeunes.

- ▶ *Rabti SOPHIA,  
Chargée de projet Cité de l'Emploi chez Réussir en Sambre Avesnois*

Pour le GIP Réussir en Sambre Avesnois, il me semblait important d'évoquer le programme expérimental [des cités de l'emploi](#), dispositif qui est déployé à Maubeuge depuis début 2021. Des acteurs aux compétences diverses et variées ont été réunis dans le champ de l'éducation, de l'emploi et de la formation. L'ambition commune est d'apporter aux cités éducatives une lisibilité sur ce qui existe en termes de droit commun pour l'insertion professionnelle.





## *Présentation du réseau Canopé et de l'offre proposée aux cités éducatives*

- *Franck LAMBIN*  
*Responsable territorial Valorisation des Offres et Communication, Réseau Canopé*

Canopé est un réseau public à caractère administratif qui dépend du ministère de l'Éducation nationale et dont la principale mission est la formation et l'accompagnement de la communauté éducative dans un environnement numérique. Le réseau Canopé est issu de la fusion du centre national de documentation pédagogique et des centres régionaux de documentation pédagogiques en 2014. La mission du réseau Canopé a alors évolué vers l'accompagnement au numérique.

Dans les Hauts-de-France, **des ateliers Canopé ont été développés. Ils constituent des tiers-lieux éducatifs et des espaces de créativité, d'expérimentation et de formation.** Les ateliers Canopé sont composés de médiateurs qui proposent des conseils pédagogiques à l'ensemble des intervenants de la communauté éducative. Ces médiateurs sont des enseignants de l'Éducation nationale détachés pour quelques années dans le réseau Canopé.

La Direction territoriale des Hauts-de-France représente le réseau Canopé sur le territoire régional. Elle est implantée à Lille, Arras, Amiens, Lens et Beauvais. Tous les acteurs de la communauté éducative, à savoir les enseignants, les établissements scolaires, la sphère éducative élargie, à savoir les collectivités territoriales et les associations font partie du public attendu dans ce réseau. Les missions et les savoir-faire consistent dans le **conseil** et l'**expertise pédagogique**. Le réseau Canopé a également été labellisé comme **organisme de formation**. Il exerce en outre des missions d'**ingénierie** et de **conception de services numériques** et la **création de plateforme**.

Le réseau Canopé se propose d'intervenir de trois manières dans le cadre des cités éducatives. Tout d'abord, la formation d'intervenants et d'animateurs. Des animations pédagogiques en direction des élèves sont proposées. L'ensemble de l'offre de services est fondé sur une méthodologie d'accélération des idées qui permet d'encourager l'émergence de toutes les pensées du groupe et de s'approcher au mieux de l'objectif que ce dernier s'est fixé pour aboutir à des actions concrètes. Le réseau Canopé est à l'origine de l'organisation du Hackathon, temps d'émulation collective dont l'objectif est de concevoir des prototypes applicatifs dans un temps limité situé entre une demi-journée et deux jours. Le réseau Canopé propose son expertise sur l'organisation et la création de hackathons pédagogiques, ainsi que des actions de formation et d'accompagnement à la création de hackathons. Le réseau Canopé propose également le FabLab à destination des cités éducatives. Dans



l'Aisne, le FabLab a pour objectif de devenir acteur du numérique autour de trois thématiques : la créativité, l'innovation et le design. Le réseau intervient dans le FabLab afin de permettre aux jeunes d'aborder des notions de programmation, de robotique ou de modélisation d'impressions 3D.

Les champs d'intervention sont multiples :

- **La lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.** Il est proposé des actions de formation autour de la littérature et de la question de l'oralité. Ces formations prennent appui sur des ressources pédagogiques éditées par le réseau Canopé, qui est également l'éditeur pédagogique du ministère de l'Éducation nationale.
- **La lutte contre le décrochage scolaire,** via notamment la ludo-pédagogie et les *open batch*.
- **Le développement de la créativité** via des formations reposant sur la méthode d'accélération d'idées, à partir de laquelle sont par exemple créés des *escape games* pédagogiques.
- **La culture et le patrimoine,** dont les actions sont menées en lien avec des structures partenaires comme la direction artistique et culturelle de l'académie d'Amiens et de Lille ou la DRAC.
- **L'éducation aux médias et à l'information.** Le réseau Canopé collabore avec le Centre de liaison sur l'éducation aux médias et à l'information dans l'Éducation nationale pour proposer des formations autour de l'identité numérique, les réseaux sociaux et leurs risques, les traces numériques.
- **La lutte contre les radicalités et le développement des valeurs de la République,** via par exemple des pratiques préventives et restauratives qui permettent de dénouer les tensions entre différents acteurs et intervenants. Le réseau Canopé travaille notamment avec les cités éducatives de Maubeuge et de Lens sur des *escape games* autour des Valeurs de la République.

En 2019, une convention-cadre a été signée et elle a donné lieu à la création de **la plateforme [citeseducatives.fr](https://citeseducatives.fr), dont l'objectif est de valoriser les actions des cités éducatives dans les Hauts-de-France.** Cette plateforme donne notamment accès à des informations sur les cités éducatives, les projets ou encore les partenaires labellisés. Chaque cité éducative dispose de sa propre page locale, dont elle peut gérer elle-même le contenu. **Une newsletter permet de communiquer des informations aux usagers.**

Au sein de chaque atelier Canopé se trouve un chef de projet spécifiquement dédié aux cités éducatives. Après une prise de contact et une étude de besoins, des propositions concrètes sont soumises préalablement au lancement d'actions qui peuvent être mises en place administrativement moyennant un conventionnement.



**L'IREV propose régulièrement des rendez-vous pour les Cités éducatives. Le 14 juin 2021, s'est déroulé le webinaire Cités éducatives et cellules d'évitement scolaire : leur mise en œuvre, leurs effets et leurs enseignements. Retrouvez le programme de l'IREV sur les cités éducatives sur le site à l'adresse : <https://www.irev.fr/thematiques/education-jeunesse-parentalite/cites-educatives>**



[Site internet](#)



[Suivez l'actualité de la Politique de la ville](#)



[Suivez l'IREV sur LinkedIn](#)



[Suivez l'IREV sur Twitter](#)



Pour aller plus loin, pensez à consulter notre catalogue documentaire



Besoin d'aide ? Vous pouvez également faire appel à la documentaliste de l'IREV par mail à l'adresse [c.guillotte@irev.fr](mailto:c.guillotte@irev.fr) ou par téléphone au 0320256157

